

AVIS AU PUBLIC

Plan d'aménagement général (PAG)

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, dans sa séance du 19 juillet 2024, a approuvé une modification du Plan d'Aménagement Général de Junglinster concernant des fonds sis à Rodenbourg, lieu-dit « In der Schleid », élaboré par le bureau Zilmlan en novembre 2023. (n° projet 20201834-ZP_ZILM) et qui vise :

- le reclassement des parcelles cadastrales n° 56/1554 et 55/688, actuellement classée en « zone agricole » [AGR], en « zone d'habitation 1 » [HAB-1] ;
- la superposition de lesdites parcelles cadastrales ainsi que l'entièreté de la parcelle cadastrale n°56/1553 et une partie des parcelles cadastrales nos 56/1552, 256/1555 et 256/1556 d'une « zone soumise à un plan d'aménagement particulier - nouveau quartier » [PAP-NQ];
- la superposition d'une partie de la parcelle cadastrale n°55/688 d'une « zone de servitude urbanisation – intégration paysagère 80 » [IP 80] ;
- l'ajout d'un 2e type d'une « zone de servitude urbanisation – intégration paysagère 80 » [IP 80] à l'article 20 « Zones de servitude urbanisation » de la partie écrite du PAG ;

Conformément à l'article 15 de la loi modifiée du 19 juillet concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la délibération mentionnée ci-dessus est déposée à **partir du 25 juillet 2024** aux bureaux du service technique de Junglinster qui se trouve temporairement à Junglinster, **33, Rue Hiehl (Langwies 1)** où le public peut en prendre connaissance pendant les heures usuelles d'ouverture. Une version électronique du projet est également disponible sur le site internet : www.junglinster.lu.

Seules les pièces déposées aux bureaux du service technique font foi.

Les réclamations dirigées contre les modifications apportées au projet par le conseil communal doivent être adressées au Ministre des Affaires intérieures jusqu'au **08 août inclus**, sous peine de forclusion.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire



ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu